



Service arbitrage – compétitions
competitions@ffbridge.fr
01.55.57.38.00

Finale Nationale Trophée de France 2023

16 & 17 décembre 2023

Cette épreuve se déroule sans écran

Horaires :

Samedi tour 1 : 13h30 – 15h05 tour 2 : 15h15 - 16h50 tour 3 : 17h00 – 18h35

Dimanche tour 4 : 9h30 - 11h05 tour 5 : 11h15 -12h50 tour 6 13h10 -14h45 tour 7 : 14h55 – 16h30

Palmarès et cocktail : 16h40 salle de Hérédia (RDC)

Centre de compétition : FFB – 20 quai Carnot – 92210 Saint-Cloud

Arbitre : Sébastien ROTKOFF

Fonctionnement : 7 matchs de 12 donnes sans mi-temps :

Handicap : Chaque match, joué par des équipes ayant un indice de valeur différent, sera l'objet d'un handicap en IMP selon la formule suivante : $H(\text{en IMP}) = 3 * (\text{écart d'IV des deux équipes}) / 20$. Le handicap est arrondi à l'entier le plus proche (0.5 est arrondi à 0) et ajouté au score en IMP de l'équipe d'indice le moins élevé. L'indice d'une équipe est la somme des quatre indices des joueurs présents à la table pour le match.

Système et conventions autorisés : cette compétition est classée en catégorie 4 (voir ci-après)

Les systèmes SHA et les Conventions Inhabituelles sont interdits.

Toutes les paires doivent disposer de deux feuilles de conventions (une pour chaque adversaire situé du même côté de l'écran), établies avec le plus grand soin. En l'absence de feuille de convention ou s'il juge que la feuille de convention est insuffisamment remplie, l'arbitre devra mettre une pénalité de procédure après avertissement éventuel (article 84.6 du RNC 2023).

Demande d'arbitrage :

Le délai pour une demande d'arbitrage est de 10 minutes après la publication des résultats de chaque tour. Le réexamen d'une décision ne peut être demandé que jusqu'à 10 minutes après la fin du tour pendant lequel a été communiqué la décision, ce réexamen est conditionné au dépôt d'une caution de 80 € qui pourra être confisquée en cas d'appel abusif.

Droits d'engagement : 120€ par équipe – *paiement obligatoire par le biais de votre compte FFB – remboursement automatique en cas d'annulation au plus tard 48h avant le début de la compétition (ou si cas de force majeure). Toute équipe qui n'aura pas réglé ses droits d'engagement 48 heures avant le début de la compétition pourra être désinscrite.*

Indemnisation : Les joueurs ayant disputé l'épreuve dans un comité de province et dont le chef-lieu du département de résidence fiscale est situé à plus de 100 km de Paris, sont indemnisés sur la base du tarif forfaitaire FFB. Voir barème ci-dessous.

Les indemnités sont désormais versées sur le compte FFB des joueurs le lendemain de la compétition. Ces derniers peuvent utiliser leur compte pour payer les compétitions ou faire un virement du solde de leur compte FFB vers leur compte bancaire.

Rappel du règlement : pour pouvoir participer à la finale nationale, un joueur doit avoir joué au moins 36 des donnes jouées par son équipe lors des stades précédents (comité et/ou ligue)

Courriel : competitions@ffbridge.fr

Informations pratiques : <https://www.ffbridge.fr/informations-pratiques>

Fédération Française de Bridge - 20, Quai Carnot - 92210 SAINT-CLOUD
TEL. : 01 55 57 38 00
www.ffbridge.fr